



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Vanessa TORRELLI  
Chef du Service Patrimoine et Foncier

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,  
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés  
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

**DECISION MUNICIPALE N° 2024/174/A.J.**

**Publié Le 29 NOV. 2024**

## DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que la Ville de TOULON est propriétaire d'un terrain consistant en deux parcelles de terrain situées à TOULON (VAR) Avenue Franklin ROOSEVELT, cadastrées Section BZ Numéros 179 et 252, d'une surface totale de 992 m<sup>2</sup>,

**Considérant** que par convention du 8 Décembre 1987, la Ville a mis à disposition à titre précaire et révocable une partie de ces parcelles, au syndicat des copropriétaires de l'immeuble « LE FRANKLIN ROOSEVELT », pour un usage exclusif de stationnement,

**Considérant** qu'ayant souhaité renégocier les termes de cette mise à disposition, la Ville de TOULON a mandaté un évaluateur foncier auprès de la cour d'appel d'AIX EN PROVENCE afin de déterminer la valeur locative de ces parcelles,

**Considérant** l'évaluation de cette valeur locative à 18.130 € H.T. par an,

**Considérant** que par assemblée générale du 9 juillet 2024, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « LE FRANKLIN ROOSEVELT » a accepté la proposition de la Ville de TOULON de mise à disposition de celles-ci, pour une période de dix ans, en contrepartie d'un versement d'un loyer de 18.130 € par an, conforme à l'évaluation susvisée,

## DECIDE

**DE CONCLURE** avec le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « LE FRANKLIN ROOSEVELT », représenté par FONCIA TOULON, une convention portant mise à disposition de deux parcelles communales, cadastrées section BZ n° 179 et 252, d'une surface totale d'environ 992 m<sup>2</sup>.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2034 moyennant une redevance annuelle de 18.130 € H.T., payable semestriellement, soit 9.065 € H.T. chaque 1<sup>er</sup> janvier et chaque 1<sup>er</sup> juillet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 29 NOV. 2024

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 29 NOV. 2024

PUBLIE LE 29 NOV. 2024

Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2024/174/A.J. DE CONCLURE avec le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble " LE FRANKLIN ROOSEVELT ", représenté par FONCIA TOULON, une convention portant mise à disposition de deux parcelles communales cadastrées section BZ n. 179 et 252, d'une surface totale d'environ 992 m<sup>2</sup>

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/11/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/11/2024

---

**Numéro de l'acte :** 2024174AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20241129-2024174AJ-AR

---

**Date de décision :** 29/11/2024

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations